



Fimalac

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 28 février 2009, le nombre total de droits de vote théoriques était de 53 920 586, le nombre de droits de vote exerçables était de 53 024 251 et le nombre d'actions composant le capital était de 31 091 097.